



## TARIFS COTISATIONS 2024-2025

Tarif incluant le montant de la licence FFN - les frais de dossiers  
et le bonnet aux couleurs du club

	COTISATION ANNUELLE A PARTIR DU 23 SEPT	
AQUAFORM	251 €	
ADOS LOISIRS ET ADULTES PERF (1 fois semaine)	326 €	
NAGER FORME SANTE <i>(sur avis médical - personnes ayant des pathologies et sur tests préalables)</i>	332 €	
DEBUTANTS ET AVENIRS (1 fois semaine)	309 €	
AVENIRS ESPOIR (2 fois par semaine) ET JEUNES (1 fois par semaine)	336 €	
<b>GROUPES COMPETITIONS 1</b> Avenirs compétition - Régional - Masters	412 €	<b>Pour les groupes compétitions 1 et 2 T-SHIRT DU CLUB OFFERT</b>
<b>GROUPES COMPETITIONS 2</b> Interrégional - Universitaire - Cens - Elite - Section scolaire Toutes Aides	419 €	

Toutes les catégories peuvent inclure les personnes en sport adapté  
(suivant le handicap et sur tests préalables)

<b>ASSURANCE ANNULATION / par adhérent</b> <i>Souscription obligatoire à l'inscription pour prétendre à un remboursement d'ordre médical - mutation professionnelle ou déménagement hors du département.</i>	28 €
---	------

REDUCTIONS OPTION COURS SUPPLEMENTAIRE	Limité à 3 cours maximum
La réduction s'appliquera une seule fois sur l'ensemble des offres de l'adhérent ayant souscrit aux cours supplémentaires (cf ci-dessous)	
Si rajout de 1 cours supplémentaire en plus du cours initial	-133 €
Si rajout de 2 cours supplémentaires en plus du cours initial	-266 €
Si rajout de 3 cours supplémentaires en plus du cours initial	-399 €
REDUCTIONS FAMILLE / si inscriptions validées dans le même panier	
2 <sup>ème</sup> membre d'une même famille / habitant à la même adresse	-20 €
3 <sup>ème</sup> membre d'une même famille / habitant à la même adresse	-30 €
4 <sup>ème</sup> membre et plus d'une même famille / habitant à la même adresse	-40 €

REDUCTION ETUDIANT / Pas de cumul avec autres réductions	Uniquement par remboursement	
ETUDIANT (de moins de 25 ans) – Ne concerne pas les collégiens ni les lycéens.	-40 €	Modalités ci-dessous

L'étudiant majeur doit créer son propre compte et ne pas être rattaché au compte des parents. Le remboursement de la réduction se fera uniquement sur présentation d'un certificat de scolarité de la saison 2024-2025 envoyé obligatoirement par mail AVANT LE 31/10/2024 (remboursement par chèque avant le 31/12/2024 ou par virement si RIB donné au club).



## AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Nantes Natation dont le siège est situé 13 Chaussée de la Madeleine à Nantes (44000) à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques pendant mes séances où celles de mon enfant ou lors d'évènements organisés par le club.

Les images pourront-être exploitées et utilisées directement par la structure sous toutes formes et tous supports.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tous supports ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est liée par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom ou celle de mon enfant.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridictions aux tribunaux français.

**DANS LE FORMULAIRE QUI VOUS SERA PROPOSE LORS DE VOTRE INSCRIPTION OU CELLE DE VOTRE ENFANT, VOUS DEVREZ REpondre par OUI OU PAR NON**



## MODALITES DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE ANNULATION - SAISON 2024 / 2025

L'assurance annulation est nominative et doit être souscrite à l'inscription pour prétendre à un remboursement total ou partiel de l'inscription. Celle-ci ne couvre que le motif d'ordre médical, de mutation professionnelle ou pour cause de déménagement hors du département. Elle ne couvre en aucun cas une interruption pour motif personnel en dehors des cas indiqués ci-dessus.

Nous attirons votre attention sur les aléas fréquents qui peuvent survenir lors d'une saison sportive. Malheureusement personne n'est à l'abri d'un accident, d'une maladie, d'une opération non prévue, d'un changement d'emploi etc ... C'est pourquoi, sans la souscription à cette assurance annulation, il ne vous sera accordé aucun remboursement.

La demande de remboursement se fera par mail ou par courrier dans les 10 jours, dès lors que l'interruption a eu lieu et accompagnée du justificatif médical ou professionnel. Le remboursement interviendra uniquement sur les mois non effectués (tout mois commencé restant dû), déduction faite des frais d'adhésion de 30€, du montant de l'assurance et de la licence FFN. Pas de remboursement à la séance ni pour une interruption inférieure à un mois complet.

**Le prix de l'assurance annulation pour la saison 2024-2025 est de 28€.**

**Au moment de votre inscription et pour souscrire à l'assurance annulation, celle-ci apparaît en « option » dans votre panier. Attention ! Si vous prenez 2 cours elle se reportera automatiquement sur le 2<sup>ème</sup> cours il faudra donc la décocher.**